

Pièces d'identité

Par **JPierre**, le **19/01/2016** à **14:15**

Bonjour

Selon le site du service public, le permis de conduire est une pièce d'identité officielle. Or, certains organismes, qu'ils soient publics ou privés, refusent le permis comme pièce d'identité et n'acceptent que la CNI ou le passeport o.O

<http://questions.assemblee-nationale.fr/q13/13-84003QE.htm>

Mon cas est semblable à celui décrit dans le lien ci-dessus.

Je trouve la réponse du ministre floue d'autant qu'aucun article de loi n'est cité pour conforter ses dires.

J'ai contacté le 3939 (svce du logement) qui a galéré pour trouver la réponse puis m'a transféré à l'intérieur qui me dit sans se justifier que seuls CNI et passeport sont valables, ce que me dit d'ailleurs aussi la police. N'y a t-il pas un texte de loi sur lequel ils doivent s'appuyer ? Lequel le cas échéant.

Merci